



**SYNDICAT à vocation multiple EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT
de LURE (SEPAL)
Place de la République
04150 SAUMANE**

SIRET N° 25040002500012

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 23 JUILLET 2024

Présents : Mme Nadine CURNIER, Mme Camille FELLER, M Antoine DE RUFFRAY, M Romain TEYSSIER, M Christian BOYER, M Jean-François FRIZOT, Mme Muriel GARAU, M Nicolas LAPAILLE, M Christian BALLARIO

Excusés : Mme Céline MOSTEIRO, Mme Carine RASPAIL/GAUBERT, M Fabrice PAUL, M Nicolas MEZZASALMA

Bilan des visites des installations des Communes de Revest des Brousses, Saumane et L'Hospitalet par les représentants des 3 nouvelles Communes :

Les 2 agents s'entendent très bien et s'intéressent aux installations.

Les installations sont propres et des boîtes à clés seront installées sur toutes les infrastructures de toutes les Communes. Cela permettra à tous les délégués d'accéder à ces installations.

Pour les 3 nouvelles Communes, il faut :

Montlaur 4 boîtes à clé dont 1 grosse

Revest St Martin : 5 boîtes

Limans : 5 boîtes

La visite était très intéressante, les représentants ont apprécié de pouvoir échanger sur des fonctionnements différents.

Sur les installations de Saumane, il faudra :

1 Plaque sur le pompage pour ouvrir le puits.

Le compteur de la source ne fonctionne pas très bien – Compteur de distribution – un changement est à prévoir.

Il faudrait prévoir d'installer des SOFRELS dans les bassins pour avoir les alertes sur les Communes de Saumane L'Hospitalet et Revest des Brousses – La Télégestion est déjà en place à Montlaur et à Limans.

Conventions d'utilisation des véhicules de SEPAL et Limans :

Afin que les Communes soient sur 1 pied d'égalité il a été proposé de faire les 2 mêmes conventions pour les utilisations du véhicule de Limans par le SEPAL et du véhicule du SEPAL par Saumane. Dans la convention signée en 2016, il manquait la partie responsabilités des conducteurs.

En outre, la convention de 2016 coûte plus chère à la Commune de Saumane conformément à la simulation présentée.

En effet, elle comprenait 14/35èmes des dépenses annuelles sur l'essence, l'assurance et l'entretien. Si le SEPAL utilise plus le véhicule, la facture de Saumane sera également plus élevée. Dans la simulation de la nouvelle convention, nous sommes partis sur 1 moyenne de 20 kms par jour travaillé ce qui semble sur évalué.

SIMULATION VEHICULE SAUMANE 2023 ANCIENNE CONVENTION

FRAIS ESSENCE	1 346,60 €
FRAIS ASSURANCE	423,60 €
FRAIS ENTRETIEN	964,29 €
TOTAL	2 734,49 €

14/35 **1 093,80 €**

SIMULATION VEHICULE SAUMANE 2023 NOUVELLE CONVENTION

MOYENNE DE 20 KMS PAR JOUR SUR L'ANNEE

NB DE JOURS TRAVAILLES

L'année 2023 n'est pas une année bissextile, elle comporte ainsi 365 jours. Si nous supprimons les 52 samedis ainsi que les 9 jours fériés qui ne tombent pas en week-end. Pour l'année 2023, nous allons retr

Les Congés 5 semaines soit 11 jours pour M pourchier

Monsieur Pourchier travaille 2 jours sur 5 ouvrés

100,4 Donc 101 jours -11 jours de congés = 90

90 jours à 20 kms en moyenne 1800 KMS

A 0,50 € du km 900 EUROS

Après cette présentation, **le Conseil Syndical vote à l'unanimité les 2 conventions de mise à disposition des véhicules. Elles sont applicables au 1^{er} septembre 2024. La nouvelle convention remplace celle en vigueur actuellement. Les Conseils Municipaux des Communes doivent délibérer également.**

1 carnet sera mis en place dans les 2 véhicules. Le conducteur devra mettre son nom, la date, le kilométrage au départ, le kilométrage à l'arrivée et sa signature. Chaque trimestre une facturation sera effectuée.

Conventions de mise à disposition d'Anthony pour Revest St Martin – Montlaux – Limans et SEPAL

Ketty a envoyé un modèle de convention aux Communes, mais elle n'a pas été étudiée. Les Communes de Limans et Montlaux ont déjà eu recours à ces mises à disposition et s'occupent de les réaliser. Le SEPAL signera pour la partie des 4h30.

Sur la feuille de salaire de l'agent 3 lignes en Brut : Les heures de Limans (Commune) – Les heures de Limans-Montlaux-Revest St Martin (SEPAL 10h) – Les heures complémentaires (4h30 SEPAL). Le montant brut du salaire sera facturé par Limans au SEPAL, à Montlaux et à Revest Saint Martin. Anthony doit aller faire la reconnaissance du travail avec les élus.

Pour les Relevés de compteurs, Anthony fera la tournée avec les élus afin de repérer le territoire. Si les usagers sont absents, les agents laissent un document, les usagers doivent faire le relevé en joignant une photo du compteur. Les élus signalent que certains compteurs sont difficiles à relever, à voir.

REGLEMENT INTERIEUR :

Il a été donné à tous les élus depuis le mois de juin avec une demande de retour.

Il est demandé de modifier la partie affichage et distribution des convocations et compte rendus, les délégués suppléants sont ajoutés dans la diffusion comme c'est le cas actuellement.

Pour la partie affichage, le SEPAL affichera sur son local, les Mairies également. Lorsqu'elles ont un site, elles diffuseront les compte-rendu sur ces sites. Ces parties sont ajoutées.

Il est demandé d'ajouter un point sur la possibilité de créer des groupes de travail lorsque cela est nécessaire. Cette partie est ajoutée également.

Le règlement intérieur ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

ACQUISITION du Garage loué par le SEPAL à SAUMANE

PRIX DE VENTE : 44 000 €

Une première estimation a été réalisée au tarif de 27 000 €

Les domaines ont validé le prix d'achat proposé par la Commune de Saumane.

Il est demandé d'affiner les travaux. Les entreprises Boyer-Cimelect- BMS (plomberie) – TECTP-ARANE- BOREL Christophe vont venir jeudi à 17h30 pour regarder les travaux à réaliser et faire des devis afin de demander un financement DETR pour l'ensemble.

Monsieur LAPAILLE a validé la faisabilité de la demande de financement DETR auprès de Madame la Sous-Préfète et auprès de Mme BELIN de la Préfecture.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la demande de financement DETR sur la base des chiffres présentés.

En attendant le SEPAL va rédiger un compromis avec la Commune de Saumane avec une fin de compromis en juin 2025 pour avoir le temps des réponses des financeurs.

Cette démarche est également validée à l'unanimité

En attendant, Monsieur LAPAILLE a demandé aux employés d'acheter des étagères et de déménager les affaires administratives du SEPAL jeudi dans le local du SEPAL.

Ainsi tous les dossiers seront accessibles par Tous les vice-présidents qui ont à présent une clé du garage. Les armoires achetées par le SEPAL sont laissées à la Mairie car elles correspondent à un mobilier uniforme choisi par la Mairie de Saumane. Une boîte aux lettres va être fixée devant le local. Enfin pour toute communication téléphonique du SEPAL dans l'attente d'une permanence dans le local, les usagers devront contacter les délégués des Communes pour les urgences et pour les décisions, Monsieur LAPAILLE dont tout le monde a le numéro.

Monsieur le Président a autorisé Kitty à travailler dans toutes les Communes en attendant la mise en place du nouveau bureau.

Une communication doit être réalisée pour les usagers de toutes les Communes – Plaquette de présentation lors de la prochaine réunion.

Ketty peut venir faire des permanences dans les Mairies à la demande.

Point sur les Stations :

Limans travaux – Paraud reprises faites. L'enrochement fait, les clôtures sont réparées. Une chasse est à refaire sous la garantie de l'entreprise.

Réparation des tuyaux. Protections mises donc plus de réparations de tuyaux.

Les opérations de nettoyage ont été faites avec les 2 employés du SEPAL– Le dernier lit n'a pas l'air de fonctionner il faudra peut-être l'abandonner dans 1 premier temps en attendant la repousse des roseaux.

Un Abri de jardin est à mettre en place dans le marché.

Montlaux : Réunion de lancement – Les entreprises démarrent en septembre – octobre. En attendant il faut couper les cyprès dans le périmètre.

Délibération de signature pour les marchés de travaux de Montlaux par le Président – Unanimité.

Schémas Directeurs d'Assainissement :

Le syndicat possède cette compétence qui prime sur celles des Communauté de Communes, un devis va être demandé à CHLEAUÉ pour réaliser les révisions de ces schémas pour les 6 Communes avant 2025 car ils sont tous obsolètes (2003-2005) – procédure obligatoire et bloquante pour toute demande de financement. Monsieur le Président a également contacté IT 04 sur cette démarche.

Démarche validée à l'unanimité.

Prochain Conseil Syndical Jeudi 26 septembre à 19h à Montlaux.

Le Président, Nicolas LAPAILLE

S.E.P.A.L
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
EAU POTABLE ASSAINISSEMENT LURE
Mairie de Ville
04150 SALIMANE
Siret: 25040002500013
Tél : 04 92 73 38 22